



Quels sont mes droits, si je demande le divorce à mon mari

Par **bensoltane**, le **08/06/2009** à **16:08**

Bonjour,
je suis mariée et j'ai un enfant. depuis quelque année, je veux divorcer. il n'y a plus de confiance ni de communication. je me sens très mal et je n'ose pas encore faire appel à un avocat.

je voudrai savoir, comment dire à mon mari que je veux divorcer?
est ce que je perds mes droits si c'est moi qui demande le divorce?
est ce que je risque de perdre mon appartement?
j travaille à mi-temps mais mon mari gagne bien sa vie.
quels sont mes droits et la meilleure solution?

merci de bien me répondre

Par **jeetendra**, le **08/06/2009** à **17:33**

bonjour, le mieux c'est déjà de parler de votre projet de divorce à une association comme le CIDFF ils vous expliqueront tout ce que ça implique, contactez les, le recours à un avocat est obligatoire pour la procédure de divorce, courage à vous, cordialement

CIDFF de Paris
165 boulevard Sérurier
75019 PARIS
Tel : 01 44 52 19 20

femmesinfo@cidffdeparis.fr

Par **tottofe**, le **10/08/2009** à **17:01**

je trouve votre question aberrante de demander si vous auriez droit a de l argent en divorcant .pourquoi votre mari devrais ce priver en vous donnant une pension alors que c vous qui partais .si vous n avez plus aucun centre d interet divorcer mais ne demander rien.si lui gagne bien sa vie faite en autant et travailler a plein temps .